

Projet de loi portant adoption des nouvelles structures de la scolarité obligatoire et adaptation cantonale à cette réforme ainsi qu'à la terminologie HarmoS

Le point de vue du groupe UDC

C'est ici même que notre autorité prenait le 24 juin 2008 la décision par 84 voix contre une d'accepter les décrets afin d'adhérer à la fois à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire et à la convention scolaire romande.

Aujourd'hui, on nous demande de ratifier le projet de loi portant sur des nouvelles structures de la scolarité obligatoire. Belle démonstration de ce que signifie "théorie des ensembles" puisque le canton passe à la pratique, à savoir :

- Gestion de l'école et des bâtiments scolaires sur un plan intercommunal
- Gestion selon la verticalité avec une direction unique, des cercles scolaires, une régionalisation obligatoire avec néanmoins un maintien de compétences aux communes.
- Comblent un déficit d'heures d'enseignement par rapport aux autres cantons romands.

Les faits majeurs sont l'introduction de la scolarité obligatoire dès l'âge de 4 ans, tout en rappelant qu'à l'heure actuelle près de 85 % des enfants sont déjà en classe enfantine.

Autre fait, l'année d'orientation, 6^e année actuellement secondaire, est rattachée au cycle primaire d'où l'importance des cercles scolaires et également des centres scolaires régionaux.

De plus, une nouvelle grille horaire et un nouvel aménagement du temps scolaire sont envisagés.

Tout cela a un coût : ouverture de nouvelles classes, création de postes de direction. On envisage à ce jour de nommer un directeur pour 500 élèves. Pour rappel dans le secteur de la Santé, on dénombre parfois un directeur pour moins de 50 résidents en EMS.

Les communes paient la majeure partie du montant, le canton subventionne les traitements des enseignants et du personnel administratif ainsi que les bâtiments scolaires. On rappellera qu'à ce jour un élève dans ce canton coûte CHF 3'100.- par habitant et par an.

En conclusion, le groupe UDC acceptera ce projet de loi avec le souhait que ces adaptations incitent notre jeunesse à fournir l'effort nécessaire vu les moyens envisagés afin que son futur soit à la hauteur de son espérance. Pour cela, nous demandons aussi aux parents de fournir un effort adéquat dans le domaine de l'éducation et au corps enseignant celui de la formation avec tout le civisme que cela peut exiger.

Jean-Pascal Donzé